

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
TENUE LE MERCREDI 10 AVRIL 2024, À 20 HEURES, À LA SALLE DU
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD
FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Ville Disraeli / M. Charles Audet

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau
Thetford Mines / Représentant

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet et maire de la Ville de Thetford Mines. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement, assistent également à la rencontre. Mme Josée Perreault remplace M. Michel Verreault à titre de représentante de la Ville de Thetford Mines. M. Jean-Paul Grondin remplace le maire d'East Broughton.

2024-04-9922

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024**
- 4 - GESTION ADMINISTRATIVE**
 - 4.1 - Rapport audit 2023 et états financiers 2023**
 - 4.2 - Poste de secrétaire-réceptionniste**
 - 4.3 - Poste de coordonnatrice en urbanisme**
 - 4.4 - Offre de services PG Solutions - Service d'évaluation**
 - 4.5 - Participation de la MRC à des projets régionaux (Chaudière-Appalaches)**
 - 4.5.1 - Entente sectorielle pour l'égalité homme/femme (1000\$/an)**

- 4.5.2 - Entente sectorielle pour la transformation numérique
 - 4.6 - Adoption des priorités régionales Chaudière-Appalaches OVT
 - 4.7 - Projet de règlement 221
 - 4.7.1 - Avis de motion - Projet de règlement 221 décrétant une dépense de 454 353,86 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches (East Broughton, St-Pierre-de-Broughton, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine, St-Fortunat et Beaulac-Garthby seulement) au projet de construction d'un complexe sportif intérieur par le Cégep de Thetford
 - 4.7.2 - Projet de règlement 221 décrétant une dépense de 454 353,86 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches (East Broughton, St-Pierre-de-Broughton, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine, St-Fortunat et Beaulac-Garthby seulement) au projet de construction d'un complexe sportif intérieur par le Cégep de Thetford
- 5 - DEMANDE DE CONTRIBUTION
 - 5.1 - Tournoi de golf de la Ville de Thetford Mines
 - 5.2 - Gala Zénith
 - 5.3 - Festival Promutuel de la Relève
 - 5.4 - MCDC
 - 5.5 - Papilles & Théâtre Les Cabotins
- 6 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 6.1 - Émission de certificats de conformité
 - 6.1.1 - Règlement n° 516 de démolition - Municipalité de Kinnear's Mills
 - 6.1.2 - Règlement n° 528 amendant le plan d'urbanisme n° 268 - Municipalité de Kinnear's Mills
 - 6.1.3 - Règlement n° 992 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 6.2 - Modification du schéma d'aménagement révisé
 - 6.2.1 - Entrée en vigueur - Règlement n° 215 Agrandissement de l'affectation de villégiature (chemin des Cerfs) - Municipalité d'Adstock
 - 6.2.1.1 - Adoption du document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation
 - 6.3 - Appui par résolution pour le renouvellement des autorisations - Municipalité Saint-Fortunat
- 7 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 - Préservation de la biodiversité dans le cadre de l'atteinte des cibles du cadre mondial de la biodiversité et de l'annonce du Plan Nature 2030 du gouvernement provincial
- 8 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 8.1 - Fonds culturel 2024 - Projets soutenus
 - 8.2 - Entente de développement culturel 2024
 - 8.3 - Service de garde éducatif en communauté (Thetford Sud) - Thetford Mines FRR volet 2
 - 8.4 - Prolongation programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 8.5 - Demande d'aide financière au MAPAQ de 50 000 \$ pour la révision de notre PDZA
 - 8.6 - Avis MRC Programme DÉPART - TECHNO PIEUX
 - 8.7 - Avis MRC Programme DÉPART - TECHNOPAINT
- 9 - CORRESPONDANCE
 - 9.1 - Prolongation du FRR volets 3 et 4

9.2 - Regroupement des offices municipaux d'habitation de la Chaudière-Appalaches

9.3 - Raddar (abolition Publisac)

9.4 - MTQ - Présentation des principaux chantiers

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.1 - Modification des dates des séances ordinaires du comité administratif

10.2 - Tour des comités

10.3 - Tour des municipalités

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2024-04-9923

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024.

Adoptée

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

2024-04-9924

4.1 - Rapport audit 2023 et états financiers 2023

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'accepter les rapports produits par Raymond Chabot Grant Thornton, soit le rapport d'audit et les états financiers pour l'année 2023.

Adoptée

2024-04-9925

4.2 - Poste de secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Claudia Lachance au poste de secrétaire-réceptionniste pour une entrée en fonction rétroactive au 25 mars 2024.

Adoptée

2024-04-9926

4.3 - Poste de coordonnatrice en urbanisme

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Perrine Jézéquel au poste de coordonnatrice en urbanisme pour une entrée en fonction prévue le 15 avril 2024.

Adoptée

2024-04-9927

4.4 - Offre de services PG Solutions - Service d'évaluation

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de l'entreprise PG Solutions pour la gestion et l'accès au logiciel d'évaluation foncière. Cette offre de services, d'une durée de 1 an, fait partie intégrante de la présente. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Adoptée

4.5 - Participation de la MRC à des projets régionaux (Chaudière-Appalaches)

2024-04-9928

4.5.1 - Entente sectorielle pour l'égalité homme/femme (1000\$/an)

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement que la MRC des Appalaches soit signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028 et qu'elle y contribue pour un montant maximal de 4 000 \$, réparti comme suit:

- Pour l'exercice financier 2024-2025, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2025-2026, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2026-2027, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2027-2028, 1 000 \$ en contribution financière.

Il est également résolu que M. Rick Lavergne, directeur général, soit désigné à titre de représentant du signataire de ladite entente.

Adoptée

2024-04-9929

4.5.2 - Entente sectorielle pour la transformation numérique

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de participer à l'entente sectorielle pour la transformation numérique des PME et d'autoriser le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer la documentation requise.

Adoptée

2024-04-9930

4.6 - Adoption des priorités régionales Chaudière-Appalaches OVT

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'adopter les huit priorités régionales 2025-2029 élaborées dans le cadre de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*:

1- Développer et consolider les mécanismes de gouvernance en favorisant la collaboration intermunicipale, inter-MRC et interministérielle pour le développement régional.

2- Favoriser des milieux de vie inclusifs, attractifs et dynamiques où les membres de la communauté peuvent s'épanouir en maintenant et développant des services de proximité et en créant des environnements favorables à la santé.

3- S'assurer que chaque citoyen de la région ait accès à un logement en collaborant avec les acteurs régionaux.

4- Favoriser le développement durable et viable du territoire et de ses ressources naturelles avec résilience, cohérence et proactivité, en concertation avec les acteurs du milieu.

5- Favoriser la mobilité des personnes et des biens en maximisant et bonifiant les offres de transport.

6- Encourager et développer les filières porteuses pour la région (secteur bioalimentaire, forestier, touristique et manufacturier) dans une perspective de développement durable.

7- Comblent les besoins du marché du travail actuels et futurs en soutenant les entreprises et les employeurs dans leur accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

8- Favoriser le développement économique de la région en plaçant l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur de nos actions.

Adoptée

4.7 - Projet de règlement 221

4.7.1 - Avis de motion - Projet de règlement 221 décrétant une dépense de 454 353,86 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches (East Broughton, St-Pierre-de-Broughton, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine, St-Fortunat et Beaulac-Garthby seulement) au projet de construction d'un complexe sportif intérieur par le Cégep de Thetford

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), avis de motion est par les présentes donné par M. Gilles Drolet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera déposé pour adoption un règlement décrétant une dépense de 454 353,86 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches (East Broughton, St-Pierre-de-Broughton, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine, St-Fortunat et Beaulac-Garthby seulement) au projet de construction d'un complexe sportif intérieur par le Cégep de Thetford.

Un projet du règlement est déposé à l'intention des membres du conseil présents.

2024-04-9931

4.7.2 - Projet de règlement 221 décrétant une dépense de 454 353,86 \$ pour le financement de la participation financière de la MRC des Appalaches (East Broughton, St-Pierre-de-Broughton, St-Jean-de-Brébeuf, St-Joseph-de-Coleraine, St-Fortunat et Beaulac-Garthby seulement) au projet de construction d'un complexe sportif intérieur par le Cégep de Thetford

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Thetford requiert l'appui financier des municipalités de la MRC pour la construction d'un complexe sportif intérieur destiné aux étudiants et aux citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches est intéressée à participer au financement du projet par le biais d'une contribution financière de 3 M\$, répartie entre les municipalités, selon le tableau joint à la présente et faisant partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC avaient le choix de financer leur contribution, soit via un seul paiement provenant de leur fonds ou soit via un emprunt réalisé par la MRC.

CONSIDÉRANT QUE seules les municipalités d'East Broughton, Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Fortunat et Beaulac-Garthby ont décidé de participer au règlement d'emprunt de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et déposé lors de la séance tenante du conseil des maires de la MRC le 10 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur motion de M. Marquis Bédard, il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Appalaches adopte le présent projet de règlement portant le numéro 221, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ARTICLE 2

Le conseil des maires de la MRC des Appalaches est autorisé à procéder à une demande de financement pour le financement de la participation des municipalités d'East Broughton (104 219,76 \$), de St-Pierre-de-Broughton (61 847,59 \$), de St-Jean-de-Brébeuf (27 839,39 \$), de St-Joseph-de-Coleraine

(128 913,76 \$), de St-Fortunat (23 068,76 \$) et de Beaulac-Garthby (108 464,60 \$) pour un montant total de 454 353,86 \$ couvrant la contribution de ces municipalités.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 454 353,86 \$ pour payer la contribution des six municipalités visées pour la construction du complexe sportif intérieur du Cégep de Thetford sur une période équivalente à 20 ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera affecté, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur les revenus perçus provenant des quotes-parts adoptées par la MRC et destinées aux municipalités d'East Broughton, de St-Pierre-de-Broughton, de St-Jean-de-Brébeuf, de St-Joseph-de-Coleraine, de St-Fortunat et de Beaulac-Garthby uniquement, les montants nécessaires.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil des maires est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante, à condition d'avoir l'autorisation des six municipalités concernées.

ARTICLE 6

Le conseil des maires affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Tableau de répartition des contributions des municipalités

- Coûts de construction : 12,5 M\$
- Subvention ministère de l'Éducation : 5 M\$
- Contribution Cégep de Thetford : 3 M\$
- Contribution MRC : 3 M\$
- Subvention FRR volet 1 : 1 M\$
- Desjardins : 500 000 \$

Adoptée

5 - DEMANDE DE CONTRIBUTION

2024-04-9932

5.1 - Tournoi de golf de la Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accorder une somme de 500 \$ à la Ville de Thetford Mines pour l'événement Tournoi de golf de bienfaisance la Ville de Thetford (partenaire platine). Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Adoptée

2024-04-9933

5.2 - Gala Zénith

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accorder une somme de 2 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Thetford pour l'événement Gala Zénith (partenaire argent). Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Adoptée

2024-04-9934

5.3 - Festival Promutuel de la Relève

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accorder une somme de 5 000 \$ (répartie comme suit : 2 500 \$ argent et 2 500 \$ reconnaissance de dette) à Festival de la Relève de Thetford Mines pour l'événement Festival Promutuel de la Relève (commanditaire or). Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Adoptée

2024-04-9935

5.4 - MCDC

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accorder une somme de 1 000 \$ à la Fondation communautaire Mégantic pour le maintien des services offerts par MCDC depuis 2022, soit l'accompagnement des aînés lors de leurs courses dans les magasins. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Adoptée

2024-04-9936

5.5 - Papilles & Théâtre Les Cabotins

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de contribuer financièrement à l'événement Papilles & Théâtre, organisé par la Troupe de théâtre Les Cabotins, en achetant 2 billets au coût de 125\$ chaque (250\$ + frais et taxes).

Adoptée

6 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Émission de certificats de conformité

2024-04-9937

6.1.1 - Règlement n° 516 de démolition - Municipalité de Kinnear's Mills

Attendu que le conseil de la Municipalité de Kinnear's Mills, lors de sa séance du 4 mars 2024, a adopté le règlement n° 516 relatif à la démolition d'immeuble;

Attendu que la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 6 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 516 de la Municipalité de Kinnear's Mills conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-04-9938

6.1.2 - Règlement n° 528 amendant le plan d'urbanisme n° 268 - Municipalité de Kinnear's Mills

Attendu que le conseil de la Municipalité de Kinnear's Mills, lors de sa séance du 4 mars 2024, a adopté le règlement n° 528 amendant le plan d'urbanisme n° 268 afin d'identifier des îlots de chaleur;

Attendu que la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 13 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 528 de la Municipalité de Kinnear's Mills conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du

document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-04-9939

6.1.3 - Règlement n° 992 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 18 mars 2024, a adopté le règlement n° 992 amendant le plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur;

Attendu que la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 20 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 992 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

6.2 - Modification du schéma d'aménagement révisé

6.2.1 - Entrée en vigueur - Règlement n° 215 Agrandissement de l'affectation de villégiature (chemin des Cerfs) - Municipalité d'Adstock

2024-04-9940

6.2.1.1 - Adoption du document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 215 en date du 26 mars 2024;

ATTENDU les dispositions de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la Municipalité d'Adstock devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 215 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé par un renvoi au document adopté lors de la séance du conseil de la MRC le 17 janvier 2024, en vertu de la résolution numéro CM-2024-01-9849.

Adoptée

2024-04-9941

6.3 - Appui par résolution pour le renouvellement des autorisations - Municipalité Saint-Fortunat

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé l'implantation d'un site d'assainissement des eaux usées, d'un chemin d'accès et de certaines conduites d'amenées aux dossiers 423443 et 428157, sur le territoire de la municipalité de Saint-Fortunat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande à la CPTAQ de renouveler ces autorisations jusqu'au 1^{er} octobre 2026, puisque le projet n'a pu être réalisé dans le délai prévu à ces deux décisions;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espace hors de la zone agricole pour réaliser le projet comme la CPTAQ en a déjà elle-même jugé aux trois dossiers antérieurs;

CONSIDÉRANT QUE les conduites seront enfouies, de telle sorte qu'il sera toujours possible d'utiliser les lots visés à des fins agricoles au terme des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur ainsi qu'à son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de renouvellement des autorisations requises par la CPTAQ pour la construction d'un site d'assainissement des eaux usées soumise par la Municipalité de Saint-Fortunat.

Adoptée

7 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2024-04-9942

7.1 - Préservation de la biodiversité dans le cadre de l'atteinte des cibles du cadre mondial de la biodiversité et de l'annonce du Plan Nature 2030 du gouvernement provincial

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adhéré au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP 15);

ATTENDU QUE le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend 23 cibles établies à l'horizon 2030, incluant la conservation de 30% des zones terrestres et des mers, la restauration de 30% des écosystèmes dégradés et la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs mettra sur pied un Plan Nature 2030 qui aura comme objectif d'atteindre les prochaines cibles mondiales;

ATTENDU QU'il y a un consensus international sur la nécessité de protéger la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques qu'ils nous procurent, tels que la filtration de l'eau, la production d'oxygène, la pollinisation, la production de nourriture, la régulation du climat et des inondations, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Appalaches, par les pouvoirs qu'elle possède en matière d'aménagement et de planification du territoire, est un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité;

ATTENDU QUE la commission d'aménagement a recommandé le projet de résolution en date du 24 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu à l'unanimité ce qui suit :

La MRC des Appalaches s'engage :

- À éviter la destruction d'écosystèmes de grande intégrité écologique;
- À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire afin d'atteindre les cibles de 30% de conservation d'ici 2030;
- À contribuer activement à la connectivité écologique du territoire;
- À contribuer à la protection des habitats des espèces à statut;
- À assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression;
- À renforcer la résilience de la MRC face aux changements climatiques, par l'entremise de solutions fondées sur la nature, afin de limiter les impacts sur la santé des citoyens;

- À intégrer systématiquement la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale et la gestion des ressources forestières, agricoles et aquacoles afin d'atteindre les cibles du cadre mondial;
- À prioriser des aménagements bénéfiques pour la biodiversité et favoriser l'accès à la nature pour les citoyens;
- À diminuer le financement pour des projets ou activités ayant des impacts négatifs sur la biodiversité et, en contrepartie, augmenter le financement pour des initiatives et pratiques respectueuses de la biodiversité comme le plan climat.

Adoptée

8 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2024-04-9943

8.1 - Fonds culturel 2024 - Projets soutenus

À la suite des recommandations du comité d'analyse, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'octroyer une somme totale de 13 888 \$, détaillée ci-dessous, aux promoteurs des projets retenus. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation relative au fonds culturel et à l'avancement de ces projets.

Promoteur	Projet	Montant accordé	Coût du projet
Municipalité de St-Jacques-le-Majeur	Les couleurs diverses de la collectivité de St-Jacques-le-Majeur (Activités artistiques et culturelles dans diverses disciplines)	2 500 \$	3 310 \$
Verte Irlande	Cabaret sous les arbres (Prestations de style cabaret pour le 20 ^e anniversaire de l'organisme)	2 500 \$	4 210 \$
Festival Promutuel de la Relève	En plein cœur de l'espace artistique (Ateliers d'initiation à la mosaïque et à la poterie)	2 500 \$	3 744 \$
Ville de Thetford Mines	Panneaux historiques au Centre Mario-Gosselin (Exposition sur les joueurs de hockey ayant évolué à l'aréna depuis 60 ans)	1 536 \$	1 920 \$
Centre d'archives de la région de Thetford	Raconte-nous ton histoire (Ateliers de sensibilisation à l'histoire locale et familiale pour les jeunes du secondaire)	2 268 \$	2 836 \$
Troupe de théâtre Les Cabotins	Atelier de théâtre pour les élèves en francisation	504 \$	630 \$
Plateforme d'échanges et de réseautage entre immigrants et communautés locales des Appalaches (PÉRICLA)	Festival pour la diversité culturelle *CONDITIONNEL au dépôt d'une programmation préliminaire, d'un budget révisé et des moyens pour joindre les groupes ciblés	2 080 \$	2 600 \$

Adoptée

2024-04-9944

8.2 - Entente de développement culturel 2024

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services des Passionnés du bois pour la réalisation d'ateliers de menuiserie et d'ébénisterie, ainsi que l'offre de services de FC Audio-Vidéo pour la production de capsules vidéo sur la mise en valeur des principaux sites patrimoniaux de la MRC. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif à ces offres de services et à l'entente de développement culturel.

Adoptée

2024-04-9945

8.3 - Service de garde éducatif en communauté (Thetford Sud) - Thetford Mines FRR volet 2

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 14 000 \$ à la Ville de Thetford Mines pour le projet de service de garde éducatif en communauté dans le quartier Thetford Sud d'une valeur de 20 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-04-9946

8.4 - Prolongation programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à:
- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a présenté en 2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement:

DE demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 30 juin 2024, soit pour une période de 3 mois, en raison du besoin d'une ressource supplémentaire qui n'a pu être comblée malgré 3 appels de candidatures et parce que le mandat d'élaboration de la PFM de la MRC a dû être octroyé à une firme externe;

D'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer au nom de la MRC des Appalaches tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

Adoptée

2024-04-9947

8.5 - Demande d'aide financière au MAPAQ de 50 000 \$ pour la révision de notre PDZA

DEMANDE DE RÉVISION DU PDZA DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Appalaches a été adopté en 2015;

ATTENDU QUE l'échéance du PDZA est arrivée à terme;

ATTENDU la nécessité de réviser les orientations et les actions à mener pour dynamiser la zone agricole;

ATTENDU QUE l'appel de projets est en cours dans le Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 du MAPAQ;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches est admissible à une demande d'aide financière pouvant s'élever à 50 000 \$ maximum pour réviser le PDZA;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches, à titre de demandeur, doit contribuer pour 20% du coût du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC des Appalaches autorise le directeur général, M. Rick Lavergne, à présenter une demande de financement au programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 du MAPAQ pour un montant maximal de 50 000 \$ et à contribuer pour 20% du coût du projet, dont 10% en argent.

Adoptée

2024-04-9948

8.6 - Avis MRC Programme DÉPART - TECHNO PIEUX

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Techno Pieux soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-04-9949

8.7 - Avis MRC Programme DÉPART - TECHNOPAINT

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Les Industries Technopaint soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

9 - CORRESPONDANCE

2024-04-9950

9.1 - Prolongation du FRR volets 3 et 4

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement de déposer une demande de prolongation pour les volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise.

Prolongation FRR volet 3

Engager les sommes des projets soutenus : au plus tard 4 ans après la date de signature de l'entente.

Dépenser les sommes allouées : au plus tard 5 ans après la date de signature de l'entente.

Prolongation FRR volet 4

Engager les sommes relatives aux projets soutenus : jusqu'au 31 décembre 2026

Dépenser les sommes allouées : jusqu'au 31 décembre 2027

Adoptée

9.2 - Regroupement des offices municipaux d'habitation de la Chaudière-Appalaches

Le directeur général présente aux membres la résolution d'appui de la Ville de Thetford Mines relative à son avis favorable au regroupement des offices municipaux d'habitation présents sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

9.3 - Raddar (abolition Publisac)

À la suite de l'abolition du Publisac, le projet Raddar prendra le relais. Par la même occasion, les membres discutent de la fin de l'envoi du Courrier Frontenac et de l'établissement de divers points de dépôt. L'objectif est d'avoir au moins un point de dépôt par municipalité.

9.4 - MTQ - Présentation des principaux chantiers

Une rencontre sera organisée avec le conseil des maires.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-04-9951

10.1 - Modification des dates des séances ordinaires du comité administratif

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-9754, adoptée le 15 novembre 2023, fixant les dates et les heures des séances du conseil des maires et du comité administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT les conflits d'horaire des membres du CA;

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité de modifier la date des rencontres prévues le 1^{er} mai et le 5 juin à 13h30 pour qu'elles aient lieu le 2 mai et le 31 mai à la même heure.

Adoptée

10.2 - Tour des comités

Commission d'aménagement

CA

TREMCA

Table de concertation en immigration

Colloque de l'Observatoire national de l'amiante (ONA)

Comité de gouvernance

Musée Minéro

10.3 - Tour des municipalités

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Doris Roberge, de la municipalité de St-Adrien-d'Irlande, se questionne si le camion mousse est toujours en fonction.

Mme Claudia Fortier, du Courrier Frontenac, indique de nouvelles mesures de distribution sur le territoire pour le média écrit.

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion du conseil des maires aura lieu le mercredi 8 mai 2024.

2024-04-9952

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20h51.

Adoptée

MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER